

Les actualités filmées, une arme de propagande opérante?

Les initiatives du gouvernement belge entre 1940 et 1945

BÉNÉDICTE ROCHET¹

_ Assistante/Doctorante en Histoire – Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur

1. INTRODUCTION

Source d'information pour un public de masse, la presse filmée est briguée par les différents protagonistes du second conflit mondial. Les États, conscients du pouvoir de la propagande audiovisuelle, ne peuvent laisser l'initiative aux producteurs privés. Ils optent pour un contrôle strict de l'information et l'utilisation systématique des moyens de propagande, apanage des régimes autoritaires. Des mécanismes d'encadrement de l'opinion publique par l'image se mettent en place et se centralisent aux mains d'organismes d'état spécialement conçus à cette fin: il faut susciter un sentiment collectif de solidarité vis-à-vis des alliés et de haine contre l'ennemi. Il faut de toutes parts faire croître la volonté de se battre, clarifier les objectifs de la guerre, montrer l'effort de guerre accompli par la nation, développer les thèses soutenues par l'État et les ancrer solidement aux valeurs généralement acceptées.

Le gouvernement belge s'inscrit dans cette mouvance d'encadrement de l'opinion publique. À Londres dès 1940, puis à Bruxelles en 1944, les ministres du Royaume élaborent une politique d'information mais aussi de propagande, et la confient aux soins de professionnels. L'effort de guerre du pays doit être mis en évidence auprès des Alliés, et ce notamment, dans une perspective d'après-guerre: il importe de placer la Belgique dans les nations "qui comptent" sur l'échelle de la politique internationale et du commerce. Une place de choix est réservée à la propagande audiovisuelle et plus particulièrement aux actualités filmées. Les journaux filmés, au vu de leurs potentialités et de leur efficacité sur le brassage de l'opinion publique, sont une arme redoutable. Cet article se propose d'analyser les structures, moyens financiers et techniques mis en place par le gouvernement pour pourvoir cette politique audiovisuelle. Si dans un premier temps, l'information et la

¹ En ce qui concerne cet article, veuillez prendre contact avec Bénédicte Rochet, e-mail: benedicte.rochet@fundp.ac.be

propagande nationale ont été gérées par les Affaires étrangères, très rapidement, leur ampleur a requis la création d'un département ministériel qui leur soit spécifiquement voué. Dans une seconde partie, il importe de voir dans quelle mesure la Belgique est restée maître de ses décisions. En effet, l'analyse de cette propagande induit également l'étude de la politique alliée. Dès 1942, les Anglo-saxons établissent un plan pour la projection des films et des actualités au moment de la Libération. Ce plan prévoit l'édition d'une actualité interalliée bénéficiant d'un monopole de diffusion sur l'ensemble des territoires libérés. Comment l'Information nationale, et plus particulièrement ses représentants, ont-ils négocié le diktat allié? Enfin, le dernier point abordera la question de la mise en œuvre de ces projets londoniens et de leur influence sur le monde cinématographique belge.

2. PREMIERS CONTACTS AVEC LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE

Afin de "rétablir la Belgique sur un plan d'égalité par rapport aux autres Alliés", le gouvernement s'active dès 1940 à la conception et à la concrétisation d'une politique d'information et de propagande visant la Grande Bretagne, les pays alliés et neutres mais aussi la Belgique occupée.² Le ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak est chargé des attributions ressortissant au service de l'information nationale et de la propagande. Cette formule de rattachement au cabinet des Affaires étrangères semble favoriser une meilleure diffusion de l'information et de la documentation, notamment par le biais des missions diplomatiques considérées comme les meilleurs agents de propagande. Au sein de ce service de l'information nouvellement créé, ce qui relève de l'audiovisuel est confié à une 'division film' placée sous la direction de Louis-Raoul Boogaerts.³ La mission première de la division

² Interview de M. Schreiber par M. Vanbergen, 18 août 1978 (CEGES (Centre d'étude et de documentation guerre et société contemporaine – Bruxelles), Interview B 340).

³ Louis-Raoul Boogaerts (1896-?). Réalisateur et producteur de court métrage. Débute dans le cinéma en 1924 comme attaché à *Paramount* Belgique. À Londres en 1940, il est temporairement commis aux écritures aux Affaires étrangères. Chargé en 1941 de la division film du service de l'information nationale et de la propagande, il devient le 1^{er} février 1942, cameraman et agent de liaison entre le ministère des Affaires étrangères et la firme *British Paramount News*. Détaché au ministère de l'Information, L.-R. Boogaerts continue d'assumer cette fonction d'agent de liaison jusqu'à la fin du contrat avec *Paramount* en septembre 1944 tout en assumant la direction du service cinématographique. Désigné en juillet 1944 comme délégué de R. Motz dans le comité tripartite de production et réalisation du *Monde Libre*, il

est de couvrir toutes les activités des Belges en Grande-Bretagne, autant civiles que militaires, en réaliser des courts métrages et faire voir ceux-ci par le plus grand nombre de spectateurs. Pour accomplir cette vaste tâche, L.-R. Boogaerts est seul, sans personnel et sans équipement: aucun cinéaste, aucun technicien belge n'est à cette époque (début 1941) en Grande-Bretagne. Il faut attendre juillet 1941 pour qu'un premier documentaire soit réalisé sur l'escadrille belge au combat.⁴ Pour P.-H. Spaak, cette maigre production doit être intensifiée: les sujets mettant en évidence la part de la Belgique dans l'effort de guerre doivent être plus nombreux dans les actualités cinématographiques. Afin de seconder L.-R. Boogaerts, le service de l'Information propose de se lier, par contrat, avec une société de presse filmée qui produirait des actualités 'belges'. Le choix se porte sur la firme *Paramount* pour sa puissance et sa qualité technique. En tant que société américaine, elle peut diffuser largement ces actualités 'belges' aux États-Unis, en Amérique centrale et du sud. La société possède par ailleurs des laboratoires équipés des dernières technologies.

Le 1^{er} février 1942, un premier contrat est conclu avec la société *British Paramount News*, filiale de la *Paramount* en Grande-Bretagne, pour une période de six mois. *British Paramount News* s'engage, moyennant finances (55£/semaine), à filmer un métrage de 200 pieds (+/-3 minutes) par semaine sur des questions exclusivement belges. Louis-Raoul Boogaerts doit assurer la liaison avec la *British Paramount* et conseiller celle-ci dans le choix des événements à couvrir. Les sujets les plus intéressants seront introduits dans les actualités mondiales de la *Paramount*. La division film reçoit une copie 16mm de tous les métrages tirés. Ces films peuvent être utilisés pour des shows non commerciaux et, selon les besoins, pour la propagande. La division film est autorisée à tirer des photographies des différentes bandes. Afin d'intensifier la propagande belge au Congo, *Paramount* donne également deux copies de chaque film pour les autorités de la colonie. Tous les mois, *British Paramount News* adresse au ministre de tutelle un rapport sur les activités et la production de films belges.⁵ Ce contrat fixé avec la *British Paramount News* est largement favorable au gouvernement Pierlot. La somme de 55£ est dérisoire par rapport au budget que représente l'emploi des

reste à Londres. Il est à cette même époque également responsable du service production de la mission Information des affaires civiles belges. De 1945 à 1948, il est directeur de la production INBEL. Secrétaire général de la presse filmée belge en 1945.

⁴ Lettre de R. Boogaerts pour M. Schreiber, le 27 juillet 1941 (CEGES, Papiers M. Schreiber, Londres 1940-1944, AA 857/1).

⁵ Lettre de P.-H. Spaak à G.-T. Cummins., Londres, le 16 janvier 1942 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/152).

opérateurs, ingénieurs du son, monteurs,... de la *Paramount*. D'autant que les frais de déplacement de L.-R. Boogaerts et de son équipe d'opérateurs de prises de vues dans les différents coins d'Angleterre où se trouvent des Belges sont également supportés par la Major américaine. À la fin de la première saison (février-août 1942), *Paramount* a respecté le contrat: 5277 pieds ont été tournés, soit un total de 18 sujets consacrés à la participation belge dans l'effort de guerre.⁶ Au vu de ces résultats favorables, le ministre P.-H. Spaak signe une prolongation du contrat avec des conditions analogues pour une nouvelle période de six mois.

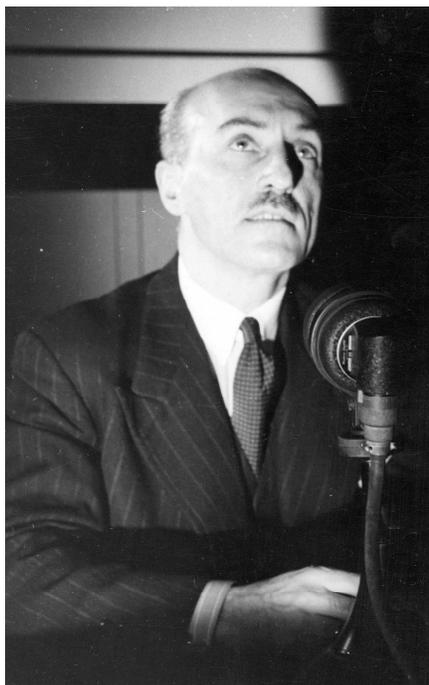


PHOTO 1: LOUIS-RAOUL BOOGAERTS SYNCHRONISE EN FRANÇAIS UNE ACTUALITÉ FILMÉE BELGE PRODUITE EN COLLABORATION AVEC LA *BRITISH PARAMOUNT NEWS*, LONDRES, DÉCEMBRE 1942 (DROITS RESERVÉS)

Ces premières initiatives positives appellent une politique d'information et de propagande plus coordonnée, plus active et gérée par un département qui lui soit totalement consacré. Il faut renforcer la 'politique de présence' du

⁶ Accord avec la société *British Paramount News*, le 2 septembre 1942 (CEGES, Papiers M. Schreiber, Londres 1940-1944, AA 857/2).

gouvernement belge pour gagner les sympathies: la Belgique doit être le plus souvent possible présentée en termes favorables auprès des Alliés et des pays neutres mais aussi auprès des Belges eux-mêmes en Grande-Bretagne, au Congo et en Belgique occupée. Obtenir l'estime des Alliés, et particulièrement celle des Américains, est indispensable. Jusqu'à la fin des hostilités, la Belgique leur sera dépendante pour le matériel, les moyens de communications, les vivres,... L'institution, le 2 octobre 1942,⁷ du département de l'Information nationale et de la Propagande, sous la direction du démocrate chrétien Antoine Delfosse,⁸ met fin au service de l'Information et de la Propagande des Affaires étrangères. Le personnel du service est transféré au département nouvellement créé.

La division film se nomme désormais 'service cinématographique de production et de distribution'. Ce dernier reconduit le contrat avec la *British Paramount News* pour l'édition de sujets 'belges'. Leur diffusion prend de l'ampleur, ces actualités sont envoyées par le biais des ambassades en Afrique du Sud, Suisse, Suède, Brésil, Argentine, pays d'Amérique du sud et centrale, Portugal, Indes, Birmanie, Turquie, Indes néerlandaises, États-Unis, Canada, Russie... Des séances de projection privées ont lieu à l'Institut Belge de Londres, dans les cantonnements de l'armée belge, au *London Film Institute Society*. D'autres encore sont organisées pour les marins ou les réfugiés des pays alliés par le *British Council*.⁹ Ces films sur la Belgique et son effort de guerre sont également projetés dans les cantonnements militaires et les centres d'instruction des armées alliées... "to give British personnel a comprehensive idea of the united combination for victory".¹⁰ Enfin, la section film du MOI (*Ministry of information*) britannique visionne régulièrement les copies en vue d'en incorporer un maximum dans les séances prévues par le

⁷ *Le Moniteur Belge*, 12 octobre 1942.

⁸ Antoine Delfosse (1895-1980). Avocat démocrate chrétien liégeois, conseiller provincial de Liège (1929-1939); député pour l'arrondissement de Liège de 1939 à 1945. D'avril 1939 à mai 1940, il est successivement ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, du Ravitaillement et des Communications. Rédacteur de *L'Espoir*, journal clandestin de l'armée de libération, il arrive à Londres le 20 août 1942. Le gouvernement lui confie le portefeuille de la Justice et celui de l'Information et de la propagande d'octobre 1942 à septembre 1944. Président de la Commission des crimes de guerre (1944-1948) et président de l'UDB (Union démocratique belge) de 1944 à 1946.

⁹ Lettre de E. Autfenne à L.R. Boogaerts, le 8 juin 44 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/239).

¹⁰ Lettre de E.B. Hughes de l'Allied education section, RAF (Royal Air Force) Cranwell au Captain Dawans, welfare dept des forces belges, le 10 mars 1944 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/239).

MOI dans les usines, écoles britanniques et dans les pays alliés et neutres.¹¹ Au 15 mars 1944, 68 actualités 'belges', d'une durée variant entre 2 et 8 minutes, ont été montées et commentées à partir du métrage filmé par la *British Paramount News*. Si elles sont en général trilingues (français, flamand et anglais), l'une d'entre elles, '*Les pêcheurs belges en Grande-Bretagne*', est distribuée en douze langues différentes.¹²



PHOTO 2: SUR LE TOURNAGE DE *PÊCHEURS BELGES EN GRANDE-BRETAGNE*, JUIN 1942 (DROITS RESERVÉS)

¹¹ Accord avec la société *British Paramount News*, le 2 septembre 1942 (CEGES, Papiers M. Schreiber, Londres 1940-1944, AA 857/2).

¹² Boogaerts L.-R., *Le cinéma belge en Grande-Bretagne pendant la guerre*, dans *Catalogue de l'Exposition Nationale du travail dans l'industrie du cinéma*, avril 1949 (Asbl Grand Angle, Archives Francis Bolen).

Par la propagande audiovisuelle plus que tout autre type de propagande, le gouvernement belge atteint probablement le plus large public potentiel. Mais malgré les diverses initiatives, la politique audiovisuelle reste néanmoins victime des potentialités d'un 'petit pays': les productions belges supportent difficilement la concurrence des films anglo-saxons à grand budget, aux moyens techniques largement supérieurs et souvent d'intérêt prééminent aux yeux de la population mondiale. Pour pénétrer les écrans américains, par exemple, il faut que l'événement soit d'un intérêt exceptionnel ou que le sujet d'actualité concerne l'Amérique ou les soldats américains à l'étranger. L.-R. Boogaerts concentre ainsi ses efforts pour filmer le séjour des soldats américains au Congo ou encore provoquer des manifestations belgo-américaines... Cette propagande est également le plus souvent dépendante du zèle des représentants diplomatiques belges chargés de sa diffusion:

"Il arriva que nos films aillent dormir au fond d'une armoire. Parfois, dans des pays neutres, la censure rejetait certains de nos sujets. En Russie, elles ne furent jamais montrées au grand public; des séances privées eurent lieu à l'Ambassade des États-Unis à Moscou pour un nombre restreint de diplomates et de personnalités soviétiques et de journalistes. Par contre, au Canada, en Amérique du sud, en Australie, Nouvelle-Zélande, Suède,... les résultats furent encourageants grâce à la collaboration de nos agents diplomatiques".¹³

Une propagande cinématographique, étranglée enfin par le peu de moyens financiers accordés par le gouvernement. Le financement attribué à la division film dans le budget de l'année 1942 est misérable. Seulement 6160£ sont prévues pour l'achat de matériel technique, la production et la diffusion des films en Grande-Bretagne et à l'étranger ainsi que pour le paiement de la production d'actualités par la firme *British Paramount News*.¹⁴ Cette somme paraît dérisoire lorsque l'on sait que le service de l'information accorde 44.000£ de subsides pour INBEL (Office belge d'information et de documentation) et 120.000£ de subsides pour l'office de radiodiffusion belge. Preuve évidente que la propagande par les ondes reste encore le choix prédominant durant ce second conflit mondial. Le budget consacré à la propagande audiovisuelle sera légèrement augmenté: pour l'exercice 44 le

¹³. Boogaerts L.-R., Le cinéma belge en Grande-Bretagne pendant la guerre, dans *Catalogue de l'Exposition Nationale du travail dans l'industrie du cinéma*, avril 1949 (Asbl Grand Angle, Archives Francis Bolen).

¹⁴. Propositions budgétaires pour 1942 pour le service de l'information et de la propagande, juillet 1941, établi par M. Schreiber à l'intention de P.-H. Spaak (CEGES, Papiers M. Schreiber, Londres 1940-1944, AA 857/1).

ministère de l'Information consacre 11.300£ pour la production, la diffusion de films et l'achat de matériel cinématographique.¹⁵

Quant à la politique de présence préconisée, elle fut sans doute victime de la 'discretion' des autorités belges selon les termes de P. Lévy:

"J'ai le regret de vous signaler d'autres résultats fructueux de notre politique ultra-discrète de propagande: le dernier *March of time*, '*underground report*', rend hommage au travail clandestin des norvégiens et des français... et fait de la publicité à Léon Degrelle; Le *Times* de ce matin annonce l'exposition des clandestins de l'*United Nations information office* sans citer la Belgique – où nous sommes pourtant représenté – et en parlant du Soir comme un journal Yougoslave".¹⁶

Une discrétion due, entre autres, à une méfiance classique vis-à-vis de la propagande: le président de la Chambre, F. Van Cauwelaert estime en 1942 que

"le contrôle politique des dépenses, c'est à dire le contrôle de l'utilité du rendement n'est pas suffisant. Il lui paraît que l'ensemble des dépenses pour la propagande ne correspond pas à l'utilité que la Belgique peut en retirer".

P.-H. Spaak s'en défend: "Les dépenses pour la propagande sont peu élevées par rapport à celles des autres pays". Il ajoute que l'opinion britannique et américaine vis-à-vis de la Belgique,

"Opinion déplorable en mai 40, s'est considérablement améliorée grâce à la réalité des faits mais elle est due aussi au fait que l'on a fait connaître à l'opinion publique les réalisations actuelles".

Pour Spaak,

"Placer uniquement le problème sur la base d'une équation d'ailleurs difficile à faire, entre coût et rapport, ne pourra aboutir qu'à des avis subjectifs et fréquemment contradictoires".

Après discussion, Spaak propose que la question des coûts soit réexaminée lors de l'étude du budget de 1943.¹⁷ Mais au moment de l'examen du budget, la propagande relève du ministère de l'Information, créé entre-temps. Le budget sera accordé et la discussion du rapport coûts/rendement oubliée...

¹⁵ Lettre de E. Autfenne à R. Motz, 1 décembre 1944 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/152).

¹⁶ Note de P. Lévy pour M. Delforge, le 17 juillet 1944 (CEGES, Archives P.M.-G. Lévy, AA 763/8).

¹⁷ Procès verbal du conseil des ministres à Londres, le 6 août 1942.

d'autant que la victoire se profilant, la politique d'Information et de propagande prend une tout autre envergure.¹⁸

3. CONCILIER ASPIRATIONS NATIONALES ET INJONCTIONS ANGLO-SAXONNES

Dès 1943, les services du ministre A. Delfosse se focalisent sur la politique d'information et de propagande à suivre lors de la réoccupation du territoire. L'objectif principal est d'obtenir une action coordonnée de l'unité d'information, tant belge qu'alliée, auprès de l'opinion publique. Pour coordonner cette politique, Paul M.G. Lévy est attaché au cabinet de l'Information au mois d'août.¹⁹ Avec les responsables des diverses sections du département, il doit élaborer des plans définitifs.²⁰ Pour les matières relevant plus spécifiquement de la propagande visuelle, le cabinet fait appel en janvier 1944 à Oswald Putzeys.²¹ Ce dernier, exploitant de salles à Bruxelles avant-guerre, revient du

¹⁸. Procès verbal du conseil des ministres à Londres, le 17 décembre 1942.

¹⁹. Paul M.G. Lévy (1910-2002). Ingénieur commercial de l'ULB, il est journaliste à l'INR (Institut national belge de radiodiffusion) dès 1933 où il dirige les services d'information. En juillet 1940, il rentre en Belgique avec la colonne de l'INR partie en exode en France. Arrêté en 1940 pour refus de collaborer à la radio sous contrôle de l'occupant, il est incarcéré à la prison de Saint-Gilles puis à Breendonk (18-9-1940 au 20-11-1941). Libéré, il prend différents contacts pour mettre en place un réseau de transmission d'informations à Londres par des émetteurs (réseau Samoyède). Il parvient à gagner Londres fin juillet 1942. Attaché au département des communications en tant que chef du service reportage à la RNB (Radio nationale belge), ses conflits avec le directeur T. Fleischman l'amènent à remettre sa démission. En janvier 1943, il est adjoint d'Antoine Delfosse à la justice, à l'Information ensuite et collabore à la CEPAG (Commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre). Il reçoit le statut de prisonnier politique en 1948. De tendance socialiste, il milite au sein de l'UDB et sera l'unique élu dans l'arrondissement de Nivelles en 1946. Il démissionne rapidement et retourne à la radio. Il est ensuite directeur de l'information et de la presse au Conseil de l'Europe (1949) et professeur aux universités de Strasbourg et Louvain.

²⁰. Arrêté du ministère de l'Information, le 20 août 1943.

²¹. Oswald-François Putzeys (1900-?). Exploitant de cinéma à Bruxelles (Cinemas du Palais des Beaux-Arts et des Galeries), secrétaire général de l'ADTCB (Association des directeurs de théâtres cinématographiques en Belgique) en 1939. Il quitte le territoire belge le 10 mai 1940. De septembre 1942 à août 1943, il met au point au Congo, auprès du Gouverneur général, les services de la propagande coloniale, tant visuelle que documentaire. Il devient en janvier 1944 chef du service de la propagande vers le Congo au ministère de l'Information et est chargé de l'organisation de la propagande visuelle lors de la réoccupation du territoire. Commissionné par la défense nationale au 1^{er} septembre 1944 au grade de capitaine, il est responsable du service film de la mission Information de W. Ugeux. Ses services sont par la suite repris au sein de INBEL jusque 1947. Il retourne ensuite dans le civil comme exploitant.

Congo où il était chargé depuis 1942 de la propagande audiovisuelle auprès du Gouverneur général.²² O. Putzeys met au point en collaboration avec L.-R. Boogaerts les balises de la politique cinématographique du ministère. Diverses inconnues compliquent la conceptualisation de cette politique. Il est alors difficile de prévoir dans quelles conditions la réoccupation du territoire aura lieu. Dans quel état se trouveront les salles de cinéma et les appareils de projection? Quelle sera la situation de la distribution, les Allemands ayant supprimé toutes les maisons de distribution anglaises et américaines. Sera-t-il nécessaire de procéder à l'épuration du monde cinématographique? Face à toutes ces questions sans réponse et afin de garantir une propagande efficace, le projet opte pour un contrôle absolu tant sur la production et la diffusion des programmes cinématographiques que sur l'exploitation des salles. L.-R. Boogaerts et O. Putzeys, soutenus par le ministre Delfosse, mettent également en priorité la production d'actualités filmées relatant des événements propres à la Belgique. Il faut assurer sur le territoire libéré la continuité de la politique de présence de la Belgique dans l'effort de guerre menée depuis 1940, notamment avec la *British Paramount News*. À cette fin, ils proposent de créer une équipe d'opérateurs de prises de vues tant civiles que militaires, équipe qui serait gérée et épaulée par le service cinématographique du ministère de l'Information.

Mais ce vaste projet va quelque peu être contrecarré par d'autres intérêts en cause. Tout comme le ministère belge, le MOI britannique et l'OWI (*Office of War Information*) américain poursuivent des intérêts de propagande nationale. Et, les firmes cinématographiques, qu'elles soient anglaises ou américaines, veulent se réserver des avantages commerciaux immédiats et pour l'après-guerre.²³ Dès 1942, le PWB (*Psychological Warfare Branch of allied force headquarters*), rassemblant du personnel OWI, PWE (*Political Warfare Executive du Foreign office*), OSS (*Office of Strategic Service*) et MOI, a établi un plan pour la projection des films et des actualités dans les territoires libérés. Ce plan, en dehors des visées militaires et politiques évidentes, renferme une véritable ambition économique: celle de s'implanter sur le marché cinématographique du continent, dominé avant-guerre par les firmes françaises. La pression alliée va particulièrement se marquer dans le cas des actualités filmées. Le plan du PWB propose, en réalité impose, la création d'un journal interallié d'actualités filmées disposant du monopole de diffusion

²² Ce service a été créé en août 1940 à Léopoldville par le Gouverneur général du Congo, Pierre Rijckmans.

²³ Note de M. Schreiber pour A. Delfosse, 11 juin 1943 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13A/Farde 1).

dans les territoires libérés. Le discours diffusé par ce journal devrait montrer l'unité, la collaboration et la cohésion des Alliés.

En 1944, des négociations s'amorcent entre l'OWI, le MOI et les différentes nations concernées (Belgique, Norvège et Hollande).²⁴ Dans un premier temps, l'OWI propose d'utiliser comme actualité commune, les *United Newsreels*. Ce journal de presse filmée, créé et financé par l'OWI, existe depuis 1941. Il est distribué en 16 langues dans des pays amis ou neutres (Rhodes, 1980, 144). Ce journal est réalisé à New-York par *The Newsreel corporation*, organisation composée des cinq compagnies d'actualités américaines (*20th Century-Fox's Movietone News, MGM's News of the Day, RKO-Pathé News, Universal Newsreel et Paramount News*), chacune apportant son métrage hebdomadaire (Bishop, 1966, 21). Mais la Belgique, la Norvège, la Hollande désirent des actualités hebdomadaires contenant du matériel spécialement adapté à leur pays. L'option *United Newsreels* est abandonnée. Les consultations aboutissent à la décision de créer conjointement *The Free World newsreels*. Chaque pays disposerait d'une édition nationale du journal reprenant des sujets communs et d'autres spécifiquement nationaux.

Fin avril 1944, P. Lévy rencontre Sidney Bernstein, conseiller à la *film division* du MOI, et W.D. Patterson, chef de l'OWI *London Branch*, afin d'éclaircir la participation belge dans *The Free World newsreels* (Chapman, 1998, 34). L'édition belge du journal, une bande hebdomadaire de 1000 pieds (+/- 300m), serait produite à Londres par une commission tripartite (un américain de l'OWI, un britannique du MOI, un belge). Cette équipe choisit les sujets parmi les séquences d'images du pool interallié à concurrence d'un tiers du métrage total du journal par représentant.²⁵ L'édition comprendrait

"tout ce qui se rapporte à la guerre, dans le monde entier avec, bien entendu, une insistance spéciale pour ce qui se passe en Belgique et ce qui dans le reste du monde intéresse spécialement nos compatriotes".²⁶

Les coûts, 90£/semaine, et profits seraient également divisés par trois. Lors de cette rencontre, P. Lévy tente, en vain, d'imposer ses desiderata. Il demande notamment aux autorités alliées que le montage de l'édition belge

²⁴. Le Danemark, la France et l'Italie sont impliqués par la suite dans le projet.

²⁵. "Toutes les prises de vues faites par tous les opérateurs, de quelque nationalité qu'ils soient, sur les divers théâtres d'opération seront versées à un pool interallié qui en assurera le découpage et la montage". Note de P. Lévy à A. Delfosse, le 29 avril 1944 (CEGES, Archives P. M.-G. Lévy, AA 763/8).

²⁶. Note de P. Lévy à A. Delfosse, les 28 et 29 avril 1944 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13A/Farde 1).

soit réalisé par la *Paramount*, avec qui le contact préexiste. Les Alliés s'y opposent, *Paramount* étant déjà chargé de l'édition française. Lévy fait également allusion aux sujets d'actualités, produits conjointement avec la *British Paramount News*, et au projet du département de l'Information de créer une équipe d'opérateurs chargée de réaliser différents reportages au moment de la Libération. Les Alliés estiment alors naturel que ces images soient versées au pool sans en retirer le moindre profit, si ce n'est la propriété des négatifs. Bernstein et Patterson clôturent l'entrevue en insistant sur l'obtention d'un accord et paiement rapides du gouvernement belge afin de produire les premières bandes. À la suite de cet entretien, le département de l'Information estime que les clauses du contrat lui portent préjudice. Ne serait-il pas plus intéressant pour la propagande du gouvernement belge d'élargir le contrat existant avec la *British Paramount News*? À quel prix la *Paramount* serait-elle disposée à éditer, sur les indications du ministère, une bande belge d'actualité et ce, en toute indépendance des autorités alliées? La *Paramount* propose de monter ce journal pour 60£/semaine. La proposition, bien que plus coûteuse – les coûts partagés avec le MOI et l'OWI s'élèveraient à 30£ – obtient tous les suffrages: "Elle nous épargne de la formule rigide tripartite".²⁷ Mais elle est conditionnée à l'acceptation des Alliés que les Belges refusent le journal interallié et distribuent leurs actualités propres... Or ceux-ci se font de plus en plus pressants: le 6 mai, S. Bernstein du MOI envoie un projet de contrat pour la production tripartite d'actualités hebdomadaires internationales, en français et en néerlandais, qui seraient exclusivement distribuées en Belgique par l'*Allied Information Service* (AIS). Le contrat a reçu l'accord de l'OWI et du MOI et n'attend plus que la signature du gouvernement belge...

Au 10 mai, *Paramount* revient sur les clauses de sa proposition et celle-ci s'avère plus onéreuse que celle initialement prévue: la bande belge s'élèverait à 100£/semaine, plus les copies. Les espoirs de garder l'indépendance sur les actualités s'émiettent. Pour P. Lévy,

"bien que la formule MOI-OWI soit fort déplaisante, et que pratiquement nous n'aurons rien à dire, je crois qu'il n'y a pas moyen de l'éviter et que la refuser sera s'assurer leur attitude hostile".²⁸

²⁷ Note confidentielle de P. Lévy à A. Delfosse, le 4 mai 1944 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13A/Farde 1).

²⁸ Note de P. Lévy à A. Delfosse, le 11 mai 1944 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13A/Farde 1).

Il espère néanmoins pouvoir décrocher la réalisation de l'édition belge du *Monde Libre* par la *Paramount*. Il importe de "se montrer énergique et décidé": il s'agit de films destinés au territoire belge,

"nous sommes maîtres d'en autoriser ou d'en interdire la projection. (...) Nous seuls connaissons le terrain en Belgique, l'attitude des distributeurs et exploitants pendant la guerre et la mentalité du public".



PHOTO 3: PAUL M.G. LÉVY, JOURNALISTE, ATTACHÉ AU CABINET DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION À LONDRES EN AOÛT 1943. IL PREND EN CHARGE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE DU GOUVERNEMENT BELGE EN EXIL (DROITS RESERVÉS)

P. Lévy compte s'appuyer également sur le contrat existant avec *Paramount*. Lévy espère secrètement que ses propositions de modifications seront rejetées,

"nous aurons les mains libres pour signer avec *Paramount* l'accord nous permettant de réaliser notre propre bande hebdomadaire d'actualités".²⁹

Le contrat est négocié le 25 mai 1944, sont présents Bernstein, Patterson, Lévy et Putzeys. Les négociations sont un échec complet: les Alliés refusent la confection de l'édition belge par *Paramount*. Lorsque Lévy fait alors pression arguant que *Paramount* pourrait confectionner une bande purement belge sans aucune intervention des Alliés, Bernstein répond³⁰ froidement que dans ce cas "ils refuseraient à *Paramount* le métrage de pellicule nécessaire...".³¹ Cette réplique commercialement résout la question et rend impossible un contrat entre le gouvernement belge et la firme *Paramount*. Au terme de l'entrevue, la confection technique de l'édition belge du *Monde Libre* est confiée à la firme *Fox Movietone*, par décision alliée. Pour le choix des images,

"les trois délégués travaillent sur pied d'égalité absolue et dans un esprit de collaboration égalitaire totale".³²

Le délégué belge au sein de la commission tripartite est chargé de la défense des intérêts belges mais ne possède pas, en cas de désaccord de la commission pour un sujet concernant la politique intérieure belge, la décision finale comme l'aurait désiré la délégation belge. Si une des trois parties veut mettre fin à cet accord, un préavis d'une durée de deux mois doit être remis aux deux autres parties. La seule concession obtenue auprès des Alliés est la création d'une équipe belge d'opérateurs pour la prise de vues en zone pacifiée dont les images seront versées au pool. Du côté belge, le travail pratique au sein de la commission tripartite est confié à Roger Motz, vice-président d'INBEL.³³

R. Motz, au nom d'INBEL et du département de l'Information, signe le contrat avec le MOI et OWI en juillet 1944. Au même moment, il mandate sa place de délégué au sein de la commission à L.-R. Boogaerts. Selon les termes du contrat, *Le Monde Libre* a l'exclusivité de la distribution sur le

²⁹ Note de P. Lévy sur la proposition de contrat anglo-américain, s.d. (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13A/Farde 1).

³⁰ Entretien OWI, MOI, ministère de l'Information belge, le 25 mai 1944 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13 A farde 1).

³¹ La pellicule étant denrée rare, les stocks de celluloid et pellicule acétate sont déclarés comme matériel de guerre. Ils sont uniquement accessibles avec une licence donnée par *the board of trade* britannique. Décision qui permettait facilement au gouvernement britannique de décider quels seraient les sujets traités dans les films sans avoir à apposer le label MOI sur le film.

³² Entretien OWI, MOI, ministère de l'Information belge, le 25 mai 1944 (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13 A farde 1).

³³ Roger Motz (1904-1964). Homme politique libéral.

territoire belge. L'exécution de cet accord implique la renonciation à l'introduction en Belgique des actualités filmées des compagnies privées cinématographiques.

4. CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN... LE CINÉMA DÉPENDANT DES ALLIÉS

Du 15 septembre 1944 au 31 décembre 1945, *Le Monde Libre* détient le monopole des actualités filmées en Belgique. Le journal, édité dans les deux langues nationales, est distribué aux exploitants par l'AIS. Ce service rassemblant du personnel de l'information et propagande américain et britannique se trouve sous la tutelle de SHAEF-Belgium (*Supreme headquarters allied expeditionary force*), le général Erskine. L'objectif de l'AIS est d'apporter et de contrôler les informations venues du monde entier mais également d'aider à rétablir les structures de presse nationales (radio, journaux, cinéma et publications), ce qui en réalité en Belgique a déjà eu lieu avant l'arrivée de l'AIS.³⁴ Les Alliés interdisant l'accès du territoire libéré aux compagnies cinématographiques étrangères, l'AIS a le monopole de distribution de toutes les bandes 'nouvelles' et des actualités *Le Monde Libre*. Pour secondar cet organisme allié dans l'exécution des mesures prévues pour les matières relevant du cinéma, une section 'distribution' est instituée au sein de la mission Information des affaires civiles, section de la mission militaire belge de liaison auprès du SHAEF. Cette section 'distribution' est prise en main par O. Putzeys. Ce dernier établit les liaisons nécessaires entre l'AIS et les organismes professionnels belges de distribution et d'exploitation de films. Il est chargé de l'étude des questions cinématographiques en général et de projets de réorganisation du commerce cinématographique. O. Putzeys doit également constituer, en accord avec son homologue de l'AIS, le capitaine Elliott, les programmes cinématographiques destinés au public belge (un programme est composé d'une édition *Le Monde libre*; d'un court-métrage/documentaire allié; d'une des 'actualités' belges produites pendant le conflit à Londres et d'un grand film fiction anglais ou américain). Suite aux décisions prises à Londres, ces programmes ne sont pas distribués aux exploitants déclarés 'inciviques' par la section distribution de O. Putzeys. La section doit en effet permettre à l'AIS de "discerner dans le monde du cinéma

³⁴. HAMBLET (Ph.), *O.W.I. in the E.T.O. A Report on the Activities of the Office of War Information in the European Theater of Operations. January 1944-January 1945*, London, 1945, p. 23.

(distribution et exploitation) les collaborateurs des patriotes".³⁵ Tâche délicate au vu des lenteurs du gouvernement dans la vaste opération d'épuration: sans aucune décision légale, des éliminations arbitraires d'exploitants vont provoquer de grands remous dans les milieux du cinéma.

Le monopole des actualités interalliées *Le Monde Libre* devait se terminer avec la victoire alliée. En mai 1945, il n'est alors nullement question du côté des Anglo-saxons de mettre fin aux accords londoniens. Pour se défaire de la tutelle et du monopole allié et

"repandre notre liberté de parole et d'action dans un domaine où la propagande nationale doit avoir un rôle de première place",³⁶

le nouveau ministre de l'Information³⁷ Edmond Ronse tente une concertation avec les services alliés d'information.³⁸ Le régime de monopole, imposé par la situation de guerre,

"présente de nombreux inconvénients et nous fournit une actualité dont la qualité était parfois discutable".³⁹

Les négociations sont menées par Richard De Kriek, responsable de la direction cinéma au ministère. En juin, R. De Kriek part pour Londres. Objectif de sa mission: trouver un accord avec le MOI britannique pour transférer en Belgique *Le Monde Libre* et mettre fin au contrat de monopole.⁴⁰ Il obtient qu'une partie de l'édition belge soit montée à Bruxelles. En septembre, 200 mètres arrivent montés et commentés de Londres, le complément de 130 mètres est quant à lui entièrement enregistré, développé, sonorisé et tiré à Bruxelles. Mais les Belges continuent de payer pour la

³⁵ Note pour le Premier ministre, s.d. (CEGES, Archives W. Ugeux, AA 1584/II-13C/Farde section information).

³⁶ Lettre de E. Ronse à C. Gutt, le 13 juillet 1945 (CEGES, Documents R. De Kriek, AA 657/1).

³⁷ Le 26 septembre 1944, le ministère de l'Information qui avait été créé à Londres en 1942 est liquidé. En février 1945, l'arrivée de A. Van Acker change le statut de l'information. Le nouveau gouvernement institue un ministère de l'Information sous la tutelle du catholique E. Ronse. La mission Information et INBEL y sont annexés.

³⁸ Edmond Ronse (1889-1960). Conseiller provincial Flandre orientale (1926-1939). Sénateur PSC (1939-1958), ministre de l'Intérieur (1944-1945), ministre de l'Information (1945) et membre du conseil interparlementaire consultatif de Benelux (1957).

³⁹ Rapport de A. Molitor sur la situation de la direction générale de l'information, pour le ministre Ronse, le 31 juillet 1945 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/244).

⁴⁰ Lettre du comité du Budget à Ronse, le 4 juillet 1945 (CEGES, Documents R. De Kriek, AA 657/1).

production de 300 mètres alors qu'une centaine sont montés à Bruxelles...⁴¹ Quel est encore l'intérêt de poursuivre le contrat? La polémique se propage à la Chambre où le sénateur V. Brifaut interpelle le ministre sur le statut des actualités.⁴² E. Ronse se défend arguant sa volonté de retrouver un régime de liberté complète pour l'édition de journal d'actualités.⁴³ La rupture des accords du *Monde Libre* est un acte politique qui dépasse la compétence de L.-R. Boogaerts au sein de la commission tripartite.

Le contrat prend l'eau de toutes parts... les Américains s'en désintéressent également. Ils cherchent à remettre en circulation en Europe des bandes essentiellement américaines par le truchement des compagnies de distribution. Fin septembre 1945, les Américains prennent les premiers l'initiative de dénoncer les accords de Londres. INBEL les suit en octobre en donnant le préavis de deux mois prévu par la convention.⁴⁴ Il est prévu que le régime de liberté d'avant-guerre reprenne au 31 décembre. La fin du contrat est relatée dans la presse comme étant une victoire belge:

"Une grande nouvelle. On annonce de Londres... que les conventions belgo-anglo-américaines donnant le monopole des actualités au '*Monde Libre*' sont dénoncées. Une réunion des dirigeants anglais et américains s'est tenue à Bruxelles au début de novembre et M. Roger Motz a obtenu – enfin – la libération de la presse filmée. Les journaux d'actualité pourront reparaître fin décembre".⁴⁵

Le 4 janvier 1946 paraît sur les écrans *Éclair-journal belge*, *Fox-Movietone news*, *Pathé journal* et *Les Nouvelles du Monde* (Gaumont). Mais il faudra rapidement déchanter. Malgré le retour au régime dit de liberté, production, distribution et exploitation restent sous contrôle étatique...

5. CONCLUSION

Dès 1940, le gouvernement belge est conscient de l'efficacité d'une propagande audiovisuelle. Élément déterminant dans la stratégie de guerre,

⁴¹. Note de O. Putzeys pour Masoin, 18 septembre 1945 (CEGES, Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327/243).

⁴². Valentin Brifaut (1875-1968). Sénateur catholique pour l'arrondissement de Bruxelles (20-09/1944-1946).

⁴³. Bolen (F.), *Le statut des actualités*, dans *Le Peuple*, le 10 août 1945; *La Cinégraphie belge*, Bruxelles, no. 388, 11 août 1945.

⁴⁴. Lettre au ministre de la Défense nationale, le 26 novembre 1945 (Archives du cabinet Ministère de la Défense nationale, année 44. Dossier P3, sous dossier 4 Cinéma).

⁴⁵. *La Cinégraphie belge*, Bruxelles, no. 406, 15 décembre 1945.

les gouvernements vont utiliser le film 'non-fiction' non seulement comme document d'archives – preuve – de leurs manœuvres militaires et des événements qui se sont déroulés mais également

"to inform and report, teach and train, educate and improve morale, explain government policies, win cooperation, boost production, persuade, and sometimes, even to entertain" (Barsam, 1992, 173).

Mais la propagande audiovisuelle est un instrument coûteux. Avant tout soucieux d'une large propagation des informations dans le territoire libéré et de la diffusion de l'image 'Belgique' à l'étranger, et surtout mis sous pression politique et financière des Anglo-saxons, les ministres de Londres abandonnent la politique audiovisuelle aux mains alliées et risquent une mainmise étrangère sur le monde cinématographique national. Les autorités belges n'ont pas les capitaux nécessaires pour assurer en toute indépendance la production d'une actualité filmée et il semble alors indispensable d'obtenir une action coordonnée de l'unité d'information, tant belge qu'alliée, auprès de l'opinion publique. Si le contrat d'exclusivité parut dans un premier temps bénéfique, *Le Monde Libre* permet de diffuser les actualités jusque dans les plus lointaines et les plus modestes salles du pays. Par la suite, le monopole devint une véritable entrave. En juin 1945, le gouvernement belge doit refuser l'offre de la France qui désire introduire des séquences françaises dans les actualités filmées belges, ce refus assombrit les relations diplomatiques entre les deux pays. Quant au monde cinématographique belge, il se retrouve acculé à l'inactivité.

ABRÉVIATIONS

AIS	Allied Information Service du SHAEF
ADTCB	Association des directeurs de théâtres cinématographiques en Belgique
CEGES	Centre d'étude et de documentation guerre et société contemporaine – Bruxelles.
CEPAG	Commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre
INBEL	Office belge d'information et de documentation
INR	Institut national belge de radiodiffusion
MOI	Ministry of information
OSS	Office of Strategic Service
OWI	Office of War Information
PWB	Psychological Warfare Branch of allied force headquarters
PWE	Political Warfare Executive du Foreign office
RAF	Royal Air Force
RNB	Radio nationale belge

SHAEF
UDB

Supreme headquarters allied expeditionary force
Union démocratique belge

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives

CEGES:

Interview B 340.

Papiers M. Schreiber, Londres 1940-1944, AA 857.

Archives du ministère de l'Information nationale-Londres, AA 1327.

Archives P.M.-G. Lévy, AA 763.

Archives W. Ugeux, AA 1584.

Documents R. De Kriek, AA 657.

Archive de l'État (<http://arrow.arch.be/ddd/conseilF.htm>)

Procès verbaux du conseil des ministres à Londres.

Archives du cabinet Ministère de la Défense nationale, année 44. Evere.

Archives Francis Bolen. Asbl Grand Angle, Mariembourg.

Sources imprimées

BOOGAERTS L.-R., Le cinéma belge en Grande-Bretagne pendant la guerre, dans *Catalogue de l'Exposition Nationale du travail dans l'industrie du cinéma*, avril 1949.

HAMBLET (Ph.), *O.W.I. in the E.T.O. A Report on the Activities of the Office of War Information in the European Theater of Operations. January 1944-January 1945*, London, 1945.

La Cinégraphie belge, Bruxelles, 1945.

Le Peuple.

Le Moniteur Belge.

Travaux

BARSAM, (R.M.), *Nonfiction film: a critical history*, Bloomington-Indianapolis, 1992 (revised and expanded).

BISHOP (R.), *The overseas branch of the office of war information*, Michigan, 1966.

CHAPMAN (J.), *The British at war. Cinema, State and Propaganda, 1939-1945*, London-New-York, 1998.

HASQUIN (H.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique, Les hommes, les institutions, les faits, le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Namur, 2000.

RHODES (A.), *Histoire mondiale de la propagande de 1933 à 1945. Du bâton de craie au cinéma: toutes les armes de la guerre psychologique*, Bruxelles, 1980.

VAN MOLLE (P.), *Le Parlement belge, 1894-1969*, Gent, 1969.

Het filmjournaal: een efficiënt propaganda-instrument? De initiatieven van de Belgische regering tussen 1940 en 1945

BENEDICTE ROCHET

SAMENVATTING

Dit artikel analyseert de initiatieven van de Belgische regering betreffende audiovisuele propaganda, meer specifiek haar productie van filmjournaals, tussen 1940 en 1945. In 1940 wilden de Belgische autoriteiten in ballingschap zowel een tegengewicht vormen voor de geallieerde als voor de vijandige propaganda. Belangrijk was vooral om, met het oog op de naoorlogse machtsverhoudingen, de Belgische oorlogsinspanningen in de verf te zetten tegenover de geallieerden. Vanaf 1941 werd dit voornemen geconcretiseerd en een contract ondertekend met *British Paramount News*, een Britse journaalproducent die over infrastructuur en knowhow beschikte om 'Belgische' journaals over Belgische oorlogsinspanningen te draaien. In 1942 werd een ministerieel departement opgericht, dat zich specifiek met informatie en propaganda moest bezighouden. De propaganda-activiteiten van de Belgische regering schoven in die periode naar het voorplan en moesten qua belangrijkheid enkel nog de militaire activiteiten aan zich laten voorafgaan. De journaals, nog steeds gemaakt in samenwerking met *Paramount*, werden geografisch ook op steeds grotere schaal vertoond. In 1943, toen een geallieerde overwinning steeds waarschijnlijker werd, belandde de voorbereiding van propaganda-acties voor het heroverde België bovenaan de prioriteitenlijst. Daarbij werd de Belgische regering echter duidelijk dat zij geen eigen filmpolitiek kon ontwikkelen, maar diende samen te werken met, en goedkeuring te krijgen van, de geallieerde propagandadiensten, meer bepaald van de *Psychological Warfare Branch of allied force headquarters*. In hun strijd om en over filmjournaals, moesten de Belgen uiteindelijk de duimen leggen. De geallieerden legden de verplichte vertoning van een geallieerd filmjournaal (*Le Monde libre – De Vrije Wereld*) op en verleenden dat journaal een monopolie voor alle Belgische schermen, van september 1944 tot december 1945. De Belgische regering wordt zo verplicht niet alleen de idee van een eigen filmjournaal te laten vallen, maar moet ook een eigen filmbeleid opgeven.

Newsreels: efficient propaganda? The initiatives of the Belgian government between 1940 and 1945

BENEDICTE ROCHET

SUMMARY

This article analyses the initiatives of the Belgian government in the field of audiovisual propaganda, more specifically regarding the production of newsreels in 1940-1945. In 1940 the government-in-exile (residing in London) expressed its desire to counterbalance Allied and enemy propaganda. In view of the eventual liberation of Belgium, it was considered crucially important to draw Allied attention to the Belgian war efforts. In 1941, a contract was signed with *British Paramount News*. Putting its infrastructure and know-how at the disposal of its Belgian client, this company henceforth produced Belgian 'newsreels' and topical films on the Belgian war effort. As the war continued and prospects improved, propaganda became increasingly important for the Belgian government. In 1942, a new ministerial department for information and propaganda was set up: propaganda activities were high on the list of priorities and came second only to military activities. In 1943, when an Allied victory became more and more realistic, the Belgian government started preparing propaganda campaigns for a re-conquered Belgium. However, as the Belgian government was to find out, it was not allowed to develop a propaganda or film policy without collaborating with, and getting approval from, the allied propaganda services, more specifically from the *Psychological Warfare Branch of allied force headquarters*. By the time Belgium was liberated, in September 1944, the Belgians had lost their battle for a newsreel of their own. The Allies imposed the obligatory screening of an inter-Allied newsreel (The Free World) that was given a monopoly for the entire Belgian territory, from September 1944 until December 1945. The Belgian government was forced to give up not only the concept of its own newsreel, but also the idea of its own film politics.